



Règlement des courses lors de la Corrida de Noël Pénestinoise

27 décembre 2026

Article 1 : Organisation

La Corrida de Noël Pénestinoise est un événement, regroupant 2 épreuves de courses “nature”

- Une course de 1200 mètres pour les enfants, non chronométrée.
- Une course de 8 kms, à partir de 14 ans, non chronométrée.

Cet événement est organisé par **Carrefour Market et l'association Team Camoël Vélo Run Sport (V.R.S).**

Adresse postale de Carrefour Market Pénestin, Rue du Pont Cano 56760 PÉNESTIN

Adresse postale de l'association : “Team Camoël V.R.S.”, 1 place de la mairie - 56130 CAMOËL.

L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'explications ou informations via son

adresse mail : teamcamoel56@hotmail.com

Article 2 : Date, horaires, parcours, ravitaillement et retrait des dossards

La Corrida de Noël Pénestinoise se tiendra **le dimanche 27 décembre 2026.**

- 10h00 une course de 1200 mètres pour les enfants, non chronométrée.
- 10H30 une course de 8 kms, à partir de 14 ans, non chronométrée.

Les courses emprunteront des parcours sur les routes communales allant du parking de Carrefour Market (zone Départ et podium), Rue de l'église, Rue des Ailes (1km), Rue des Viviers (8km), Rue Brambert, Allée du Kerro, sentier randonnée, , traversée de l'allée du Maro, chemin Le Borronce, chemin des douaniers de la mine d'Or puis plage du Lomer à l'escalier de la Mine d'Or, Rue de la plage, Allée des pluviers, Rue de l'Île des Moulins, chemin de randonnée, allée du Cabelin, Avenue du Toulprix (1,2 et 8km), passage entre le Foyer et La Poste, Rue du Calvaire, passage du Grand Clos, Allée du Grand Pré, parking Carrefour Market (zone Arrivée et ravitaillement)

Les parcours détaillés seront disponibles et affichés le jour des épreuves.

Le retrait des dossards se fera sous le barnum située sur le parking du magasin Carrefour à Pénestin

Article 3 : Conditions de participation

3.1 Certificat médical.

Chaque engagé est responsable de son aptitude physique, le certificat Parcours Prévention Santé est simplement conseillé.

Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Toute activité physique ou sportive peut induire un risque pour la santé. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il(elle) jugera utile.

En outre, l'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

3.2 Age des participants.

Pour les courses, les mineurs sont autorisés à participer à la compétition, selon leurs catégories d'âges et sous réserve de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée sur place ou à joindre au formulaire d'inscription.

La Corrida de Noël Pénestinoise 8 kms est quant à elle ouverte à partir de 14 ans pour les mineurs avec autorisation parentale remplie et signée.

3.3 Conditions générales pour tous les participants.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il manque l'une des pièces suivantes : le paiement de l'inscription (seulement pour le 8 km, qui s'élève à 4 €), le bulletin d'inscription dûment rempli ainsi qu'une **autorisation parentale pour tous les mineurs** (des exemplaires à compléter seront disponibles sur place le jour des épreuves si besoin).

Article 4 : Modalités d'inscriptions.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet [Billetweb.fr](https://www.billetweb.fr) ou un QR code.

Il appartient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement de son engagement en consultant la rubrique "Inscrits".

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des dossards disponibles en fonction des épreuves.

4.1 Droit d'inscription

Se référer à "3.3 Conditions générales pour tous les participants".

4.2 Limite de participation par épreuve

Les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable à tout moment, de :

- 300 participant(e)s pour le 8 kms.
- 50 participant(e)s pour la course " 1,2 Kms jeunes"

4.3 Tarifs d'inscriptions

Pour valider sa participation à l'une des épreuves, chaque participant(e) doit s'acquitter des droits d'inscription.

– La Corrida de Noël Pénestinoise: 4 € en ligne sur <https://www.billetweb.fr> ou sur place avant le départ de la course dans la limite des quotas déclaré.

- Course 1,2 Km "jeunes" : Gratuite.

Le montant des inscriptions sera reversé à une association d'aide aux enfants hospitalisés.

4.4 Engagements

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

4.5 Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est autorisé uniquement sous réserve de validation de la part de **l'organisateur (toute demande de cession est à faire à l'écrit via l'adresse mail de l'organisateur)**. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi en cas d'accident durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4.6 Dossards

Le dossard devra être porté pendant toute la course, et entièrement lisible et visible lors de la course.

Il est rigoureusement interdit de le masquer en tout ou partie et/ou le découper.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout participant(e) manquant au respect de cette consigne.

Article 5 : Sécurité et circulation sur les parcours

L'organisateur a prévu un dispositif de sécurité constitué de bénévoles et de barriérage. Les axes empruntés seront fermés à la circulation le temps du passage des coureurs. Une autorisation municipale encadre l'utilisation ou la traversée des voies routières le long du parcours.

Les coureurs seront encadrés tout au long du parcours et sur chaque portion de route par des membres de l'organisation pilotés par la Team Camoël V.R.S ou des services civiques de la commune.

Un secouriste sera présent et il est habilité à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Groupama (N°112022380002) pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'association Team Camoël V.R.S en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradations de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel, ou de déchets hors des zones de propreté prévues, sera disqualifié.

Articles 7 : Chronométrage

L'organisation ne fera aucun chronométrage sur les deux courses proposées.

Article 8 : Récompenses

Chaque participant(e) des courses "jeunes" 1,2 Km recevra une médaille.

Chaque engagé(e) aura le droit à une boisson gratuite.

Un tirage au sort sera effectué à la fin des épreuves pour gagner 10 lots.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...), ou pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant(e). Néanmoins, aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 11 : Respect de l'environnement.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques, etc...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur la zone de départ/arrivée et des "zones de collecte" seront installées et signalisées en différents points du parcours.

Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des pénalités ou de mettre hors-course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à la Corrida de Noël Pénestinoise implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes. Le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

CARREFOUR Market

TEAM CAMOËL V.R.S